



**PRÉFET  
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires

**Demande d'autorisation permettant la régulation  
par le tir  
Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts  
-----  
Corneille noire**

**Références :** Arrêté ministériel en vigueur pris pour l'application de l'article R 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts - Décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

**Important :** conserver un exemplaire de la demande pour le compte-rendu – cette demande comprend un cadre réservé à l'administration relative à l'autorisation – elle doit être présentée lors de tout contrôle, y compris en cas d'accord tacite – en cas d'absence de réponse à cette demande, dans les 48 heures (jours ouvrables) après la date de dépôt auprès de la DDT79, elle fait l'objet d'un accord tacite.

**Demandeur** M. \_\_\_\_\_

Nom- prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

**Adresse  
électronique**

**Agissant en qualité de : (rayer les mentions inutiles)**

Propriétaire

tireur

Exploitant

Autres (préciser)

**dans les conditions ci-après définies :**

**Pour assurer la protection de la faune et de la flore**

**Pour prévenir des dommages importants causés aux activités agricoles, forestière et aquacole**

▼ **Du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet**

**Lieux de destruction :**

Lieux-dits : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

**dans une réserve de chasse et faune  
sauvage (RCFS)**

**hors réserve de chasse et faune sauvage**

<b>Nom du tireur désigné</b>	M. _____
Nom- prénom	_____
Adresse	_____
Code postal	_____
Téléphone	_____
<b>Adresse électronique</b>	_____

<b>Nom du tireur désigné</b>	M. _____
Nom- prénom	_____
Adresse	_____
Code postal	_____
Téléphone	_____
<b>Adresse électronique</b>	_____

Je certifie, sur l'honneur, les renseignements indiqués ci-dessus ainsi que, si je suis délégataire, être en possession de la délégation correspondante.

A ....., le .....  
Signature

**À adresser à la direction départementale des territoires - Service Eau et Environnement  
39 avenue de Paris - BP 526 - 79022 NIORT CEDEX  
[ddt-see@deux-sevres.gouv.fr](mailto:ddt-see@deux-sevres.gouv.fr)**

Partie réservée à l'administration :

**Avis de l'autorité administrative**

<b>ACCORD</b> (L'accord est tacite 48 heures – jours ouvrables – après le dépôt de la demande auprès de la DDT79)	<input type="checkbox"/>
<b>REFUS</b>	<input type="checkbox"/>

**La dérogation est délivrée dans les conditions ci-après définies :**

1. La régulation à tir des corneilles noires ne peut être effectuée, qu'à poste fixe matérialisé de main d'homme en dehors de la corbeautière.
2. Le tir dans les nids est interdit.
3. Le demandeur devra être en mesure de justifier, si nécessaire, de l'autorisation des propriétaires et fermiers pour la destruction des corneilles noires sur les territoires faisant l'objet de la présente demande.
4. Il est expressément interdit de tirer ou forcer d'autres espèces que celle précisée dans la demande.
5. Le demandeur s'engage à communiquer, avant le 30 septembre suivant l'ouverture générale de la chasse, le compte rendu de ces opérations à la direction départementale des territoires. **Le défaut de communication du compte rendu entraînera le défaut d'autorisation ultérieure.**
6. Les « gestes barrières » préconisés par le Gouvernement sont impérativement respectés entre les différents intervenants pendant le déplacement et la réalisation des opérations.
7. Pour son déplacement, le bénéficiaire sera en possession de cette dérogation préfectorale et de l'attestation de déplacement dérogatoire avec la dernière case cochée (participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative).

**Compte-rendu des opérations de régulation à tir de corneille noire -**

**Nom – prénom du bénéficiaire de l'autorisation :**

**Commune(s) du lieu de destruction:**

Dates	Nombre d'animaux détruits	Observations
	Corneille noire	

A .....le.....

Signature :

**BILAN A RETOURNER AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2020 à :**

**Direction Départementale des Territoires**

Service Eau et Environnement - Unité Environnement – 39 avenue de Paris - BP 526 - 79022  
NIORT Cedex